



Sommaire

Consultation sur le projet de création de la Holding HoldCo	1
Point d'étape sur les réflexions concernant le détournement des activités de cybersécurité	2
Consultation sur le plan de développement des compétences 2021	2
Information sur la charte de déconnexion	3

Consultation sur le projet de création de la Holding HoldCo

Vers une simplification juridique pour les filiales Cyberdéfense

Le projet de création de holding vise à créer une structure, rattachée à OBS SA, qui portera directement l'ensemble des filiales Cybersécurité d'Orange en France et à l'international : OCD, Securelink et Sécure data dans les différentes géographies où ces entreprises sont présentes. Cette holding sera une entreprise française, à laquelle seront rattachés indirectement 2 130 salariés et portant un chiffre d'affaire de 643m d'€ sur les 768m d'€ que fait le groupe sur la Cybersécurité (si on y intègre le CA d'Orange SA et d'Equant).

Ce projet d'une nature juridique n'aura aucun impact sur l'organisation et les opérations dans les entreprises concernées.

Avis du CSEC

« Le CSEC regrette la décision de la direction de ne pas lui accorder le délai supplémentaire demandé afin de pouvoir profiter de l'expertise que va diligenter le Comité Groupe Europe sur ce projet de création de la Holding HoldCo et de rendre ainsi un avis bien éclairé dans ce cadre, s'agissant même d'une opération essentiellement à caractère juridique.

Le CSEC préconise d'ores et déjà qu'il y ait des représentants du CSE au conseil d'administration de cette holding.

Cette résolution vaut avis du CSEC de l'UES OBS. La présente résolution est mise aux voix et sera annexée au procès-verbal ».

Votes de l'avis :

- Pour : 17
- Abstention : 1



Analyse de la CFE-CGC

Cette simplification juridique a peu d'impact sur le quotidien des équipes. Elle apparaît même comme une suite logique afin de consolider les nombreux rachats effectués ces dernières années et à simplifier la grande complexité qui en a découlé.

De plus grands enjeux apparaissent cependant sur le futur de cette holding. Cette structure simplifiée et épurée facilite de fait une ouverture de capital des activités cyberdéfense au global.

Cette prochaine étape comporte pour la CFE-CGC un risque majeur de perte de compétence pour le groupe et c'est pour cela que vos élus ont voté début juillet un droit d'alerte économique concernant le projet de détournement de l'activité Cyberdéfense. Une expertise a été lancée suite à ce droit d'alerte, nous vous tiendrons informés de ses conclusions.

Point d'étape sur les réflexions concernant le détournement des activités de cybersécurité

Un point d'étape vide de contenu

Les élus avaient de longue date demandé un point d'étape sur les chantiers lancés dans le cadre de la réflexion sur le « carve out » d'OCD.

Ce point d'étape, intervenant après de longs mois de chantier, ne nous apprend quasiment rien.

Les « choix qui se dessinent » présentés par la direction peuvent être résumés par ces grands axes :

- Marketing et vente
 - Exclusivité réciproque entre OBS et OCD
 - Continuité de la politique commerciale visant à utiliser les canaux de vente Orange
 - Simplification contractuelle des offres multi-BU
 - Gouvernance renforcée au niveau d'OBS
- Opérations
 - Identification des axes d'amélioration
 - Définition d'un modèle opérationnel simple, solide, attractif pour les talents et compétitif
- RH
 - Maintien d'OCD SAS dans l'UES OBS
 - Maintien du SIRH comme actuellement
 - Maintien des services partagés avec l'UES OBS
- IT
 - Maintien d'un socle commun avec OBS
 - Maintien des outils communs au réseau commercial (Expresso et Salesforce)
 - Simplification de l'infogérance : bascule vers le SI OBS (*ou OBS IT, le sujet n'est pas clair*)
- Finance, Legal et Support
 - Finalisation du Projet HoldCo présenté plus haut
 - Remise au propre de la contractualisation concernant les outillages et prestations « croisées » entre OBS et OCD

Comme vous le voyez, beaucoup de petits sujets « opérationnels » allant dans le sens de la simplification de

l'organisation et d'un rapprochement significatif avec les collectifs OBS.

Ces éléments ne semblent pas avoir un lien direct avec les objectifs annoncés : valorisation des actifs, et ouverture du capital.

Les élus ont logiquement exprimé leur incompréhension face à cette situation.

Un point positif est à noter : la direction a réaffirmé la volonté, dans tous les cas de figure, de garder le contrôle et la majorité des parts d'Orange Cyberdéfense.

Analyse de la CFE-CGC

Pendant combien de mois encore nous ferons nous balader ?

Le 13 avril 2021, nous est présenté en CSEC un projet de « détournement » des activités de Cyberdéfense avec de grandes ambitions :

- Valorisation des actifs cyberdéfense
- Acquisitions
- Ouverture du capital

Face aux implications fortes de ces ambitions, le CSEC a voté le 12 juillet un droit d'alerte économique et le lancement d'une expertise sur les impacts potentiels de ce « carve out ».

4 mois après l'annonce du projet, la direction nous présente des éléments à des années lumière de l'ambition présentée.

Aucune action ou décision concernant le détournement ; au contraire, les seules actions qui semblent se dégager vont dans le sens d'un rapprochement au collectif OBS !

Que nous cache-t-on ? Si on ne nous cache rien et que le projet a changé d'objectif, pourquoi continuer à parler de « Carve Out » ?

Cette absence d'information incompréhensible nous conforte dans notre décision d'avoir lancé une expertise sur le sujet. Nous sommes pressés d'en avoir les conclusions et de nous les partager.

Peut-être y verrons-nous plus clair !

Consultation sur le plan de développement des compétences 2021

Extrait de l'avis du CSEC

« [...] Le CSEC s'interroge sur la répartition des coûts pédagogiques, l'équité de traitement par salarié et le suivi des engagements.

Les élus émettent les vœux suivants :

- Communiquer le détail de la répartition des coûts pédagogiques par thème de formation et pas seulement en nombre d'heures réalisées,

- Garantir une durée de formation équitable par salarié, notamment pour les équipes transverses qui n'ont pas pour vocation de réaliser de la production facturable auprès de clients,
- Proposer un accompagnement, dans le contexte actuel d'un développement à l'international (Cyberdéfense, Cloud, ...) pour l'harmonisation du niveau d'anglais au sein de toutes les Directions ainsi que des formations sur les connaissances interculturelles [...] ».

Votes de l'avis :

- Pour : 18 unanimité

Information sur la charte de déconnexion

Enfin une charte de déconnexion

Tout au long de l'année 2021, un groupe de travail composé de membres de la CSSCT-C, des Organisations Syndicales sur l'accord de télétravail et de membres de la direction (RH et préventeurs) a penché sur la rédaction d'une charte de déconnexion, qui est présentée ce jour au CSEC.

La charte présentée se base sur une logique d'exemplarité et d'implication personnelle. En d'autres mots : pas de notion d'obligation, juste une mise en avant de bonnes pratiques et des plans de communication et de formation autour de ceux-ci.

Parmi les éléments notables de cette charte on retrouve :

- Un rappel des bonnes pratiques concernant les emails :
 - agents d'absence
 - pas de réponse exigée hors des heures de travail
- L'appel à un usage raisonné des outils de communication durant les heures travaillées :
 - Pas de planification de réunion avant 9h et après 18h
 - Respect de la disponibilité des personnes
 - Désactiver les notifications pendant les réunions
 - Adapter le temps de la réunion au besoin
- Une liste des bonnes pratiques de l'utilisation de l'email
 - objet clair
 - n'envoyer un message qu'aux destinataires intéressés par l'email
 - modérer l'utilisation des fonctions « répondre à tous » et « copie à »

- ne pas systématiser l'envoi de documents par email
- adapter le canal de communication à la nature de l'échange (skype, email, téléphone, échange physique ...)

Après présentation de ce projet d'accord, le CSEC a pu faire ses préconisations d'ajustement à la direction. Le vote de la version finale de la charte est prévu à la rentrée.

Analyse de la CFE-CGC

Cela faisait longtemps que la CFE-CGC demandait la mise en place de cette charte.

Le dernier baromètre salarié et vos retours directs nous le montrent : vie professionnelle et vie personnelle se chevauchent de plus en plus et il est urgent de cadrer les pratiques déviantes.

La charte actuelle va donc dans le bon sens même si elle ne va pas assez loin à nos yeux :

- plutôt qu'un encouragement aux bonnes pratiques, nous aurions aimé des consignes d'entreprise plus claires
- la mise en place de bonnes pratiques concernant la « réunionite » aurait aussi été la bienvenue (journées sans réunion – limite de temps pour les réunions téléphoniques ...)

Nous aurions aussi souhaité des actions concrètes sur les éléments maitrisables par l'entreprise : pas de notifications automatiques de systèmes non critiques en pleine nuit par exemple.

Nous espérons que ces demandes seront prises en compte dans la version finale de la charte.

Vos représentants
CFE-CGC Orange

Élus

- Dahir Alhachimi – Secrétaire
- Narimane Behar
- Isabelle Dussaume
- Thibault Linte
- Isabelle Bordeaux - Trésorière
- Ali Ghellab
- Celine Guillet
- Cherif Lam
- Christophe Lancrenon – Secrétaire adjoint
- Khady Thiam
- Benoit Girodet

- Jean Michel Ringard
- Karine Parlier
- Olivier Guyonnet
- Laurine Vuilemin
- Nathalie Sainte-Luce
- Lucien-Henry Horvath

Représentant syndical

- Alain Bouquet

Rédacteurs

- Thibault Linte



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/obs-sa/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

